

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1320

21 mai 2015

### SOMMAIRE

3P Solutions S.A. ....	63320	Kweni A.s.b.l. ....	63358
Alexander J Davies ....	63315	Lagorum SA ....	63360
Altoona Investment S.A. ....	63316	LSREF II Delphi LP S.à r.l. ....	63322
Amarilux S.à r.l. ....	63314	Luxbail S.A. ....	63320
AS Architecture S.à r.l. ....	63316	Luxfit Group S.A. ....	63329
asMedia S.à r.l. ....	63316	LuxGEO S.à r.l. ....	63340
Association Européenne des Directeurs des Structures d'Accueil et de Services aux Personnes Agées ....	63339	LVS II Lux XIX S.à r.l. ....	63331
Atelier Carrelage S.à r.l. ....	63316	Mars Propco 1 S.à r.l. ....	63345
Etoile Invest S.A. ....	63344	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ...	63326
Galvano International Engenering ....	63317	Milano Investments S.à r.l. ....	63360
Gemina Fiduciary Services S.A. ....	63317	OI-Cosmetic 2 S.A. ....	63325
GEXIN Partners S.A. ....	63317	REO Yarovche, S.à r.l. ....	63318
HC International S.A. ....	63315	Ribeiro Constructions S.A. ....	63320
Holdimmo S.A. ....	63316	Ritestate S.à r.l. ....	63318
Ikaros S.A. ....	63328	Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l. ....	63319
IM Asset Management SA ....	63315	Savim S.A. ....	63318
IM Asset Management SA ....	63315	Select Line S.A. ....	63319
ImmoFinRe Capital Partners S.A. ....	63314	Solutex S.A. ....	63319
InnoRond ....	63314	S.S.I. Partner G.m.b.H. ....	63318
International Vehicles Trading S.à r.l. ....	63315	Stoker Luxembourg S.à r.l. ....	63320
Inter Property Finance ....	63314	Strawtex ....	63317
Inter Property Finance ....	63314	TuliMAA Sàrl ....	63321

**Amarilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 131.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050270/9.

(150058226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---

**Inter Property Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 97.116.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015051207/10.

(150059429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Inter Property Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 97.116.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015051208/10.

(150059431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**ImmoFinRe Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 153.699.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

*Pour IMMOFINRE CAPITAL PARTNERS S.A.*

Référence de publication: 2015051202/11.

(150058802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**InnoRond, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 178.394.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 26 mars 2015*

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Madame Cornelia METT-LEN, née le 29 janvier 1693 à Sint Vith (Belgique) avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que gérant de catégorie B.

*Pour InnoRond*

Référence de publication: 2015051205/14.

(150058930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**HC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 98.751.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015051193/9.  
(150058716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**IM Asset Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9142 Burden, 11, Op Kräizfelder.  
R.C.S. Luxembourg B 142.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2015051219/10.  
(150059382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**IM Asset Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9142 Burden, 11, Op Kräizfelder.  
R.C.S. Luxembourg B 142.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2015051220/10.  
(150059383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**International Vehicles Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 41, rue Père Raphael.  
R.C.S. Luxembourg B 80.235.

*Décision du gérant en date du 17 mars 2015*

Le gérant a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société d'anciennement 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg à maintenant 41, rue du Père Raphael, L-2413 Luxembourg.  
Luxembourg, le 17 mars 2015.  
International Vehicles Trading S.à r.l.  
Référence de publication: 2015051228/12.  
(150059293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Alexander J Davies, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 38.696.

Les comptes annuels (sous forme de version abrégée) pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Alexander J Davies S.à r.l.*  
J. Davies  
Le gérant  
Référence de publication: 2015051559/13.  
(150059546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**asMedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 180.239.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051518/9.

(150060303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Altoona Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 125.818.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051530/10.

(150059911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Atelier Carrelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 140.628.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051542/10.

(150059814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**AS Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 73.934.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AS ARCHITECTURE S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015051569/12.

(150059817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Holdimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015050514/13.

(150058360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

**Galvano International Engeneering, Société Anonyme.**

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue M.L. Schrobilgen.  
R.C.S. Luxembourg B 127.172.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051159/10.

(150059394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Strawtex, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 22, rue de Muehlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 157.082.

Le bilan rectifié au 31.12.2013, qui remplace le bilan 31.12.2013, déposé au Registre de Commerce en date du 31/12/2014 sous la référence (L140234866) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015051443/13.

(150058831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Gemina Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 67.668.

*Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 23 mars 2015*

*Résolutions:*

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 02/04/2015.

M. Stoffel Gustave aura désormais comme adresse professionnelle: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015051166/15.

(150058998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**GEXIN Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 161.811.

*Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 23 mars 2015*

*Résolutions:*

- Le Conseil décide de transférer le siège social de la société Gexin Partners S.A. de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 02/04/2015.

- Mme. Derains Virginie, Mme. Lobo Sarah et Mme. Bemtgen Sonja auront désormais comme adresse professionnelle: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015051167/16.

(150059035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Savim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, ancienne côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 121.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051421/9.

(150059146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**S.S.I. Partner G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 56.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.S.I. Partner G.m.b.H.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015051401/11.

(150058928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Ritestate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 187.902.

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 30 mars 2015*

- L'associé unique décide de transférer le siège social du 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015051396/14.

(150059198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Il résulte de la décision des actionnaires en date du 27 février 2015 que:

- Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, né le 13/02/1988 à Oslo, (Norvège) et demeurant professionnellement à 2004 Lillestrom (Norvège), 11, Lundsalléen est nommé avec effet immédiat nouveau gérant en remplacement de Monsieur Morten Kampli, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

\* Monsieur Marcus Kruus, gérant

\* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant

\* Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015051394/20.

(150059426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Select Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.722.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015051427/11.

(150059066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.630.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Salon Creativ Coiffeur Anja s.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015051405/12.

(150059039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Solutex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.453.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2015*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Stéphane BAILLET de son mandat d'administrateur et d'Administrateur Délégué avec effet au 16 janvier 2015.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jérôme BONICEL de son mandat d'administrateur avec effet au 5 mars 2015.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 5 mars 2015, en remplacement de Monsieur Stéphane BAILLET:

- Monsieur Cyril GOULET, né le 17 février 1975 à Angers (France), demeurant 14 rue Georges Marcel Burgun à 92130 Issy-les-Moulineaux (France),

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 5 mars 2015, en remplacement de Monsieur Jérôme Bonicel:

- Monsieur Lucio CAZZANIGA, né le 27 août 1971 à Bergamo (Italie), demeurant Via dello Storno n°18 à 20147 Milano (Italie),

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 mars 2015*

Le conseil d'administration nomme comme administrateur-délégué supplémentaire, Monsieur Cyril GOULET, demeurant 14 rue Georges Marcel Burgun à 92130 Issy-les-Moulineaux (France).

La durée de son mandat d'administrateur délégué sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de sa fonction d'administrateur délégué.

Monsieur Cyril GOULET, administrateur délégué, a un pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051434/31.

(150059059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Stoker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052660/9.

(150060019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Ribeiro Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8715 Everlange, 2A, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 155.924.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052641/10.

(150059973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Luxbail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.650.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 26 juin 2013 à 14.30 heures*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de l'Administrateur Délégué en fonction soit:

- Monsieur Alain LANG, avec son adresse privé au 2Bis, rue des Poilus, F-57500 SAINT-AVOLD

Le mandat de l'Administrateur Délégué est reconduit pour une période de six ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2019 qui statue sur les comptes annuels de l'an 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXBAIL S.A.

Référence de publication: 2015051290/16.

(150059358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**3P Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 100.858.

*Ordentliche Generalversammlung gehalten am 06.03.2015 um 12.00 Uhr*

*Generalversammlungsbeschluss:*

1) Die Generalversammlung nimmt die Niederlegung des Amtes als deligiertes Verwaltungsmittglied des Herrn Chluba Jürgen ab 31.03.2015 an.

2) Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Ernennung von Herrn Wilfried Wiesner, geboren am 31.03.1965 in Prüm, wohnhaft in Bahnhofstrasse 30 D-54649 Waxweiler, als delegiertes des Verwaltungsrates ab dem 01.04.2015 bis zur Generalversammlung die im Jahre 2019 stattfindet.

3) Die Gesellschaft verpflichtet sich durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, für einen unbegrenzten Betrag.

Angefertigt in Echternach, den 31.03.2015.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2015051504/19.

(150058986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---



**TuliMAA Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 17, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 92.008.

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Dirk HEINDRICHS, commerçant, né à ST. Vith (Belgique) le 4 avril 1963, demeurant à L-9831 Consthum, 4, rue Knupp.

ici représenté par Monsieur André SASSEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «TuliMAA Sàrl» avec siège social à L-7597 Reckange, 2, Op der Delt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 92.008, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 avril 1999, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 481 du 24 juin 1999, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 27 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 361 du 14 février 2013 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante huit centimes (EUR 12.394,68,-) représenté par 500 parts sociales sans valeur nominale, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant à l'associé unique comme suit:

- Monsieur Dirk HEINDRICHS, prénommé, Cent parts sociales .....	100
Total des parts: Cent parts sociales .....	100

III. L'associé unique, prénommé, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle: L-7597 Reckange, 2, Op der Delt, à l'adresse suivante: L-1475 Luxembourg, 17, rue du Saint Esprit;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Insertion d'un pouvoir de signature des gérants au niveau des statuts de la Société et modification correspondante de l'article 13 des statuts de la Société;

4. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle: L-7597 Reckange, 2, Op der Delt, à l'adresse suivante: L-1475 Luxembourg, 17, rue du Saint Esprit.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'insérer un pouvoir de signature des gérants au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 13.** «La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SASSEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation: DAC/2015/5442. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé):* THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015051456/75.

(150059161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 40,598,250.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 24 March 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF II Delphi LP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 519,625.- (five hundred nineteen thousand six hundred twenty-five euro) registered with the RCS under number B 165282 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2011, under the initial name of LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 174 of 20 January 2012, which articles of incorporation have been amended for the last time on 10 December 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 103 of 14 January 2015 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 4,157 (four thousand one hundred fifty-seven) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

## Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 389,625.- (three hundred eighty-nine thousand six hundred twenty-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 519,625.- (five hundred nineteen thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand euro) by way of (a) the cancellation of 3,117 (three thousand one hundred seventeen) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 389,625.- (three hundred eighty-nine thousand six hundred twenty-five euro), (b) the reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 90.68 (ninety euro and sixty-eight cents) and as a result thereof (c) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 389,715.68 (three hundred eighty-nine thousand seven hundred fifteen euro and sixty-eight cents).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand euro), represented by 1,040 (one thousand forty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, (ii) to the reduction of the existing share premium in the share register of the Company and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

### *First resolution*

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 389,625.- (three hundred eighty-nine thousand six hundred twenty-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 519,625.- (five hundred nineteen thousand six hundred twenty-five euro) represented by 4,157 (four thousand one hundred fifty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand euro), represented by 1,040 (one thousand forty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 3,117 (three thousand one hundred seventeen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 389,625.- (three hundred eighty-nine thousand six hundred twenty-five euro),

(b) reduce the share premium account of the Company by an amount of EUR 90.68 (ninety euro and sixty-eight cents) and as a result thereof,

(c) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 389,715.68 (three hundred eighty-nine thousand seven hundred fifteen euro and sixty-eight cents).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 1,040 (one thousand forty) ordinary shares of the Company.

### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand euro), represented by 1,040 (one thousand forty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

### *Third resolution*

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, (ii) to the reduction of the existing share premium in the share register of the Company and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 40.598.250,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 24 mars 2015,

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF II Delphi LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 519.625,- immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 165282, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011 sous le nom initial LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 janvier 2012, numéro 174, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 décembre 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial du 14 janvier 2015, numéro 103 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 4.157 (quatre mille cent cinquante-sept) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 389.625,- (trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 519.625,- (cinq cent dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 130.000,- (cent trente mille euros), par le biais (a) de l'annulation de 3.117 (trois mille cent dix-sept) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 389.625,- (trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros), (b) de la réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 90,68 (quatre-vingt-dix euros et soixante-huit cents) et ainsi (c) du remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 389.715,68 (trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quinze euros et soixante-huit cents);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 130.000,- (cent trente mille euros) représenté par 1.040 (mille quarante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, (ii) la réduction du montant de la prime d'émission dans le registre de parts sociales de la Société et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 389.625,- (trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 519.625,- (cinq cent dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 4.157 (quatre mille cent cinquante-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 130.000,- (cent trente mille euros) représenté par 1.040

(mille quarante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 3.117 (trois mille cent dix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 389.625,- (trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros),

(b) réduire le compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 90,68 (quatre-vingt-dix euros et soixante-huit cents) et ainsi,

(c) rembourser à l'Associé un montant global EUR 389.715,68 (trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quinze euros et soixante-huit cents).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 1.040 (mille quarante) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 130.000,- (cent trente mille euros) représenté par 1.040 (mille quarante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, (ii) la réduction du montant de la prime d'émission dans le registre de parts sociales de la Société et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 mars 2015. 2LAC/2015/6826. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 April 2015.

Référence de publication: 2015051286/180.

(150059172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

#### **OI-Cosmetic 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 184.258.

*Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 23 mars 2015*

#### *Résolutions:*

- Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 02/04/2015.

- Mme. Bemtgen Sonja, Mme. Lobo Sarah et Mme. Derains Virginie auront désormais comme adresse professionnelle: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015051345/16.

(150058924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 203.192.269,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty seventh day of March.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 17 March 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Mrs Edilaine Judge, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 26 March 2015.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at one hundred ninety five thousand three hundred and two Pounds Sterling and three hundred and sixty six thousandths (GBP 195,302.366), represented by one hundred ninety five million three hundred and two thousand three hundred and sixty six (195,302,366) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven thousand, eight hundred and eighty nine Pounds Sterling and nine hundred and three thousandths (GBP 7,889.903) in order to raise it from its current amount of one hundred ninety five thousand three hundred and two Pounds Sterling and three hundred and sixty six thousandths (GBP 195,302.366) represented by one hundred ninety five million three hundred and two thousand three hundred and sixty six (195,302,366) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to two hundred and three thousand one hundred and ninety two Pounds Sterling and two hundred and sixty nine thousandths (GBP 203,192.269) represented by two hundred and three million one hundred and ninety two thousand two hundred and sixty nine (203,192,269) shares, through the issue of seven million, eight hundred and eighty nine thousand and nine hundred and three (7,889,903) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

*Subscription - Payment*

The seven million, eight hundred and eighty nine thousand and nine hundred and three (7,889,903) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of seven million, eight hundred and eighty nine thousand nine hundred and three Pounds Sterling (GBP 7,889,903), out of which:

- Seven thousand, eight hundred and eighty nine Pounds Sterling and nine hundred and three thousandths (GBP 7,889.903) are allocated to the share capital, and

- Seven million, eight hundred and eighty two thousand and thirteen Pounds Sterling and ninety seven thousandths (GBP 7,882,013.097) are allocated to the share premium.

The seven million, eight hundred and eighty nine thousand and nine hundred and three (7,889,903) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of seven million, eight hundred and eighty nine thousand nine hundred and three Pounds Sterling (GBP 7,889,903) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:



“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at two hundred and three thousand one hundred and ninety two Pounds Sterling and two hundred and sixty nine thousandths (GBP 203,192.269), represented by two hundred and three million one hundred and ninety two thousand two hundred and sixty nine (203,192,269) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand nine hundred euro (EUR 4,900.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

#### **A COMPARU**

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d’associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 17 mars 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représenté par Mme Edilaine Judge, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Guernsey, le 26 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l’associé unique (l’«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-quinze mille trois cent deux livres sterling et trois cent soixante-six millièmes (GBP 195,302.366) représentés par cent quatre-vingt-quinze million trois cent deux mille et trois cent soixante-six (195.302.366) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associée unique décide d’augmenter le capital social à concurrence de sept mille, huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling, neuf cent trois millièmes (GBP 7.889,903) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quinze mille trois cent deux livres sterling et trois cent soixante-six millièmes (GBP 195.302,366) représentés par cent quatre-vingt-quinze million trois cent deux mille et trois cent soixante-six (195.302.366) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu’à deux cent trois mille, cent quatre-vingt-douze livres sterling deux cent soixante-neuf millièmes (GBP 203.192,269) représentés par deux cent trois million, cent quatre-vingt-douze mille, deux cent soixante-neuf (203.192.269) parts sociales par l’émission de sept million huit cent quatre-vingt-neuf mille, neuf cent trois (7.889.903) parts sociales d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Les sept million, huit cent quatre-vingt-neuf mille, neuf cent trois (7.889.903) nouvelles parts sociales sont souscrites par l’Associée Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de sept million, huit cent quatre-vingt-neuf mille, neuf cent trois livres sterling (GBP 7.889.903) dont:

- Sept mille, huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling neuf cent trois millièmes (GBP 7.889,903) sont alloués au capital social; et

- Sept million, huit cent quatre-vingt-deux mille, treize livres sterling, quatre-vingt-dix-sept millièmes (GBP 7.882.013,097) sont alloués à la prime d'émission.

Les sept million, huit cent quatre-vingt-neuf mille, neuf cent trois (7.889.903) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de sept million, huit cent quatre-vingt-neuf mille, neuf cent trois livres sterling (GBP 7.889.903) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent trois mille, cent quatre-vingt-douze livres sterling deux cent soixante-neuf millièmes (GBP 203.192,269) représentés par deux cent trois million, cent quatre-vingt-douze mille, deux cent soixante-neuf (203.192.269) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation: DAC/2015/5436. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015051297/144.

(150058779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

#### **Ikaros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.181.

#### *Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 23 décembre 2014*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph WINANDY en sa qualité d'Administrateur et de Président.

Le conseil d'Administration de la Société décide à l'unanimité de nommer provisoirement au poste d'administrateur et Président:

Monsieur Jean-Charles THOUAND, administrateur de sociétés, né le 25 août 1971 à Metz (France) et demeurant 183, rue de Luxembourg - L 8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur et Président démissionnaire jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour copie conforme à l'original

FIDUPAR

*Mandataire*

Référence de publication: 2015050529/19.

(150058236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---



**Luxfit Group S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château.  
R.C.S. Luxembourg B 195.886.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Sebastian BACKES, geboren am 13. August 1984 in Trier, Fitnessökonom, wohnhaft in L-6139 Junglinster, 7, rue Maria Montessori.

Der Erschienene ersuchte den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung LUXFIT GROUP S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Leudelange.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, und jede andere Form von Investitionen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jeder anderen Form sowie die Veräußerung durch Verkauf, Tausch oder in jeder anderen Form von Wertpapieren jeder Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf für Gesellschaften bürgen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und für Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören, und sie darf diesen Gesellschaften Darlehen gewähren oder sie in jeder anderen Form unterstützen.

Auch kann die Gesellschaft den Besitz und die Rechte an intellektuellen Eigenschaften an sonstige Gesellschaften verrechnen.

Die Gesellschaft kann sämtlich Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt FUENFZIGTAUSEND EURO (EUR 50.000,-) eingeteilt in EINHUNDERT (100) Aktien zu je FUENFHUNDERT EURO (EUR 500,-).

Die Aktien lauten auf den Namen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder ferns-

chriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder (ii) im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitglied durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes (iii) oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am zweiten Freitag im Monat Juni um 17.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 10.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 11.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

**Art. 12.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Uebergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2016 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Erschienene die Aktien 100 (einhundert) Namensaktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von FUENFZIGTAUSEND EURO (50.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklaerung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schaetzung der Gruendungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.500.-.

#### *Beschlüsse des Gesellschafters*

Alsdann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 1, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.

2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Sebastian Backes, vorgenannt.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Premium Advisory Partners S.A., mit Sitz in L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues (RCS Luxembourg B 136449).

4) Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2020.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienene, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet: S. BACKES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9690. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. April 2015.

Référence de publication: 2015051292/119.

(150059430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**LVS II Lux XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.729.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of March.

Before Us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of eighteen thousand U.S Dollars (USD 18,000), having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.932 (the "Sole Member"),

represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Member requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Member holds all the shares in LVS II Lux XIX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of eighteen thousand U.S Dollars (USD 18,000), having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.729 (the "Company").

The Company was incorporated on 24 October 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3672 of 2 December 2014. The articles of association of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

II. The Sole Member exercises the powers of the general meeting of the members of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Member wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Conversion of the Company into an unregulated securitisation company (société de titrisation) in accordance with the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time, in the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Conversion").

(2) Subsequent restatement of the articles of association of the Company (the "Articles").

(3) Reappointment of the managers of the Company.

IV. The Sole Member, after due consideration, passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to approve the Conversion.

*Second resolution*

The Sole Member resolves to restate the Articles, so that from now on they read as follows:

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "LVS II Lux XIX S.à r.l." (the Company) qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

**Art. 2. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that end, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in particular article 61 of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development, transfer, assignment and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form (except by way of public offer) and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its members and it may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager/Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at USD 18,000 (eighteen thousand US dollars), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the members meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 9. Indivisible shares.** The Company's shares are indivisible with regard to the Company, and there may be only one owner admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In case of plurality of members, the transfer of any share inter vivos to a third party must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the members.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the members who represent three quarters of the rights belonging to the surviving members.

In any case, the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 11. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole member or the general meeting of the members. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

**Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the members.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 13. Management.** The Company is managed by one or more managers appointed and revocable, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the board of managers (the Board). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the signature of any single manager.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Companies Act.



The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14. Powers of the Board or the sole manager.** The Board or the sole manager are vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these articles of association to the general meeting of the members fall within the competence of the Board or the sole manager.

**Art. 15. General meetings of the members.** An annual general meeting of the member(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the member(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) members, resolutions of member(s) may, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 16. Members' voting rights, quorum and majority.** The sole member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each share entitles its owner to one vote. Unless otherwise set out in the articles of association, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the members owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 17. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 18. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the broadest extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members.

**Art. 21. Statutory auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

The statutory auditor(s) shall be appointed by the sole manager/Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The sole manager/Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.** In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and member of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

**Art. 23. Subordination.** Any claims which a member of the Company may have against the Company (in its capacity as member) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

**Art. 24. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Third resolution*

The Sole Member resolves to reappoint the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Griff Winkler, with professional address at 11 Baker Street, London W1U 3AH, United Kingdom; and
- Mr. Paul Lawrence, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

**A COMPARU:**

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de dix huit mille Dollars U.S. (USD 18.000), ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.932 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Laura ROSSI, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de LVS II Lux XIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de dix huit mille Dollars U.S. (USD 18.000), ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.729 (la «Société»).

La Société a été constituée le 24 octobre 2014 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3672 du 2 décembre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) Conversion de la Société en société de titrisation non réglementée conformément à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Conversion»).

(2) Refonte consécutive des statuts de la Société (les «Statuts»).

(3) Re-nomination des gérants de la Société.

IV. L'Associé Unique, après considération, a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver la Conversion.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de refondre les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "LVS II Lux XIX S.à r.l." (la Société) ayant la qualité de société de titrisation non réglementée au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation de 2004).

**Art. 2. Objets sociaux.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut à ce titre acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens ou avoirs (y compris des garanties de toute sorte), dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et en particulier par l'article 61 de la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement, le transfert, la cession et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autre, notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit (sauf par voie d'appel public) et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (sauf au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions (autant que l'émission n'est pas destinée au public). Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas garantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. Les objets sociaux de la Société couvrent toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.



Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/Conseil (tel que défini ci-dessous).

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 18.000 (dix-huit mille dollars US) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations nominatives émises par la Société ne peuvent, en aucune circonstance, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société, et il ne peut y avoir qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** En cas d'un associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de toute part sociale inter vivos à un tiers non-associé doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 11. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

**Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle parti-

ciation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un seul gérant.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil ou du gérant unique.** Le Conseil ou le gérant ont les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou faire exécuter tous les actes de cession et d'administration dans l'intérêt social de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder, vendre les biens de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et les documents relevant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sera de la compétence du Conseil ou du gérant unique.

**Art. 15. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque part sociale donne droit à un vote. Sauf disposition contraire dans les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant unique ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice commercial net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

**Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant unique/Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant unique/Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

**Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société.** Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et associé de, la Société et toute personne qui

est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

**Art. 23. Subordination.** Toutes les créances qu'un associé de la Société pourrait avoir à l'encontre de la Société (en cette capacité d'associé) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

**Art. 24. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation de 2004.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de renommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Griff Winkler, ayant son adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni; et
- M. Paul Lawrence, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 mars 2015. 2LAC/2015/6821. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051294/461.

(150058885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

### **E.D.E., Association Européenne des Directeurs des Structures d'Accueil et de Services aux Personnes Agées, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg F 6.351.

En date du 23 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de déplacer le siège social de l'Association à Luxembourg. L'article 1<sup>er</sup> des statuts se lit dès lors comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom, siège social, exercice comptable.** L'association fondée le 6 avril 1989 au Luxembourg adopte le nom «Association Européenne des Directeurs de Structures d'Accueil et de Services aux Personnes Agées», a.s.b.l., en anglais «European Association for Directors and Providers of Long-Term Care Services for the Elderly» «a.s.b.l.», en abrégé «E.D.E.», ci-après nommée «E.D.E.» ou encore «Association».

L'E.D.E est une organisation internationale qui représente les associations nationales des directeurs de structures d'accueil et de services aux personnes âgées. Le nombre de ses adhérents doit être au minimum de 6 associations.

Le siège social de l'Association est fixé à Luxembourg.

L'E.D.E est déclarée au registre des associations du Luxembourg et porte le sigle A.s.b.l. (association sans but lucratif).

L'exercice comptable de l'association est celui de l'année civile.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Référence de publication: 2015050950/20.

(150058945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**LuxGEO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.198.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of the month of March;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.022 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Hervé PRÉCIGOUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the only shareholder of LuxGEO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of two hundred twenty-eight million eight hundred and eight thousand seven hundred fifty-six and seventy-five cents (EUR 228,808,756.75), having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158198 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, of 13 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 697 of 12 April 2011. The articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 18 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 2800 of 8 October 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-eight million, eight hundred and eight thousand, seven hundred and fifty-six euro and seventy-five cents (EUR 228,808,756.75) to two hundred twenty-eight million, eight hundred and nine thousand, seven hundred and fifty-six euro and seventy-five cents (EUR 228,809,756.75).

2 To issue one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the rights and privileges defined by the articles of association of the Company and the holder being entitled to dividends as from the day of the decision of the Shareholder resolving on the proposed capital increase (the "A Shares").

3 To accept subscription for the A Shares, by Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159022 ("Geo Travel Finance") and to accept payment in full for the A Shares by way of a contribution in kind.

4 To increase the corporate capital by an amount of fifty million, four hundred and thirty-nine thousand, three hundred and fourteen euro (EUR 50,439,314) so as to raise it from the amount of two hundred and twenty-eight million, eight hundred and nine thousand, seven hundred and fifty-six euro and seventy-five cents (EUR 228,809,756.75) to two hundred and seventy-nine million, two hundred and forty-nine thousand and seventy euro and seventy-five cents (EUR 279,249,070.75).

5 To issue five billion, forty-three million, nine hundred and thirty-one thousand, four hundred (5,043,931,400) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the rights and privileges defined by the articles of association of the Company and entitling the holder to dividends as from the day of the decision of the Shareholder resolving on the proposed capital increase (the "B Shares").

6 To accept subscription for the B Shares, by Geo Travel Finance and to accept payment in full for the B Shares by way of a contribution in cash.

7 To amend the articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted and to amend articles 5.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and twenty-eight million, eight hundred and eight thousand, seven hundred and fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 228,808,756.75) to two hundred and twenty-eight million, eight hundred and nine thousand, seven hundred and fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 228,809,756.75).

### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one hundred thousand (100,000) new shares having the rights and privileges defined by the articles of association of the Company and entitling the holder to dividends as from the day of the decision of the Shareholder resolving on the proposed capital increase.

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Geo Travel Finance, represented by Maître Hervé PRÉCIGOUX, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Geo Travel Finance, for one hundred thousand (100,000) shares and to make payment in full for these Shares by a contribution in kind consisting of one hundred and seventeen million, seven hundred and fifty-one thousand, three hundred and fifteen (117,751,315) shares of Go Voyages SAS, a société par actions simplifiée, governed by the laws of France, having its registered office at 9, rue Rougemont, 75009 Paris, France, with a share capital of three hundred and seventy-seven million, three hundred and thirty-nine thousand, five hundred and twelve euro (EUR 377,339,512.-) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 522727700. (the "GoV Shares" or the "Contribution").

The GoV Shares thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of at least one thousand euro (EUR 1,000).

Proof of ownership by Geo Travel Finance of the GoV Shares has been given to the undersigned notary.

Geo Travel Finance acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there are no impediments to the free transferability of the GoV Shares to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the GoV Shares to the Company.

Geo Travel Finance acting through its duly appointed attorney in fact, further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we consider the value of the contribution in kind to correspond at least to the value of one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each".

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

### *Third resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty million, four hundred and thirty-nine thousand, three hundred and fourteen euros (EUR 50,439,314) so as to raise it from the amount of two hundred and twenty-eight million, eight hundred and nine thousand, seven hundred and fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 228,809,756.75) to two hundred and seventy-nine million, two hundred and forty-nine thousand and seventy euros and seventy-five cents (EUR 279,249,070.75).

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to issue five billion and forty-three million, nine hundred and thirty-one thousand, four hundred (5,043,931,400) new shares having the rights and privileges defined by the articles of association of the Company and entitling the holder to dividends as from the day of the decision of the Shareholder resolving on the proposed capital increase.

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Geo Travel Finance, represented as stated above.

The person appearing declared to subscribe in the name of and on behalf of Geo Travel Finance, for five billion, forty-three million nine hundred and thirty-one thousand four hundred (5,043,931,400) shares and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of fifty million, four hundred and thirty-nine thousand, three hundred and fourteen euros (EUR 50,439,314) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the Shareholder resolved in the name of and on behalf of Geo Travel Finance, to accept the said subscription and payment and to allot five billion, forty-three million, nine hundred and thirty-one thousand, four hundred (5,043,931,400) shares to Geo Travel Finance.

### *Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the articles of association of the Company, as follows:

“ 5. The Company’s share capital is set at two hundred and seventy-nine million, two hundred and forty-nine thousand, and seventy euros and seventy-five cents (EUR 279,249,070.75) represented by twenty-seven billion, nine hundred and twenty-four million, nine hundred and seven thousand and seventy-five (27,924,907,075) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Geo Travel Finance S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159022 («l’Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé PRÉCIGOUX, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de LuxGEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de deux cent vingt-huit millions huit cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.808.756,75), avec siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158198 (la “Société”), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 697 du 12 avril 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2800 du 8 octobre 2014.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société d’un montant de mille euros (EUR 1.000) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux cent vingt-huit millions huit cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.808.756,75) à un montant de deux cent vingt-huit millions huit cent neuf mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.809.756,75).

2 Emission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges définis par les statuts de la Société et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des associés statuant sur l’augmentation de capital proposée (les «Parts Sociales de catégorie A»).

3 Acceptation de la souscription des nouvelles Parts Sociales de catégorie A, par Geo Travel Finance S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159022 (“Geo Travel Finance”) et acceptation de la libération intégrale de ces Parts Sociales de Catégorie A par un apport en nature.

4 Augmentation du capital social de la Société d’un montant de cinquante millions quatre cent trente-neuf mille trois cent quatorze euros (EUR 50.439.314) de manière à porter le capital social de son montant actuel deux cent vingt-huit



millions huit cent neuf mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.809.756,75) à un montant de deux cent soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille soixante-dix euros et soixante-quinze centimes (EUR 279.249.070,75).

5 Emission de cinq milliards quarante-trois millions neuf cent trente et un mille quatre cent (5.043.931.400) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges tel que défini par les statuts de la Société et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des associés statuant sur l'augmentation de capital proposée (les «Parts Sociales de catégorie B»).

6 Acceptation de la souscription des Parts Sociales de catégorie B, par Geo Travel Finance, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales de catégorie B par un apport en espèces.

7 Modification des statuts afin de refléter les résolutions à adopter et en particulier modification de l'article 5.

8 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de mille euros (EUR 1.000) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux cent vingt-huit millions huit cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.808.756,75) à un montant de deux cent vingt-huit millions huit cent neuf mille sept cent cinquante-six euro et soixante-quinze centimes (EUR 228.809.756,75).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'Associé décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription - Paiement*

Est intervenu ensuite Geo Travel Finance, représenté par Maître Hervé PRÉCIGOUX, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signée par le mandataire, et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Geo Travel Finance cent mille (100.000) parts sociales et libérer intégralement ces Parts Sociales ainsi souscrites intégralement par un apport en nature consistant en cent dix-sept millions sept cent cinquante et un mille trois cent quinze (117.751.315) actions de Go Voyages SAS, une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé au 9 rue Rougemont, 75009 Paris et au capital social de trois cent soixante-dix-sept millions trois cent trente-neuf mille cinq cent douze (EUR 377.339.512), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 727 700 (les «Actions GoV» ou l'«Apport»).

Les Actions GoV ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant d'au moins mille euros (EUR 1.000).

La preuve de la propriété par Geo Travel Finance des Actions GoV a été rapportée au notaire soussigné.

Geo Travel Finance agissant par le biais de son mandataire a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Actions GoV à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Actions GoV à la Société.

Geo Travel Finance agissant par le biais de son mandataire a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous considérons que la valeur de l'apport en nature correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante millions quatre cent trente-neuf mille trois cent quatorze euros (EUR 50.439.314) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux cent vingt-huit millions huit cent neuf mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.809.756,75) à un montant de deux cent soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille soixante-dix euro et soixante-quinze centimes (EUR 279.249.070,75).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cinq milliards quarante-trois millions neuf cent trente et un mille quatre cents (5.043.931.400) nouvelles parts sociales, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales

existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'Associé décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription - Paiement*

Est intervenu ensuite Geo Travel Finance, représenté, comme indiqué ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom de Geo Travel Finance, cinq milliards quarante-trois millions neuf cent trente et un mille quatre cents (5.043.931.400) parts sociales et d'accepter le paiement de ces nouvelles parts sociales émises par paiement en espèces.

Le montant de cinquante millions quatre cent trente-neuf mille trois cent quatorze euros (EUR 50.439.314) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et d'attribuer les cinq milliards quarante-trois millions neuf cent trente-et-un mille quatre cents (5.043.931.400) parts sociales à Geo Travel Finance.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier les statuts de la Société comme suit:

« 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille soixante-dix euros et soixante-quinze centimes (EUR 279.249.070,75) représenté par vingt-sept milliards neuf cent vingt-quatre millions neuf cent sept mille soixante-quinze (27.924.907.075) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. PRÉCIGOUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mars 2015. 2LAC/2015/6633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051271/259.

(150059434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

#### **Etoile Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015051732/11.

(150059455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---



**Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.291.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mozart HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178740,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Capellen on March 5<sup>th</sup>, 2015; and

Elleke Vermögensverwaltung neunzehn GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, incorporated under the laws of Germany, whose registered office is at Sonnenstraße 9, D-80331 Munich, Germany, and registered with the Handelsregister of the local court of Munich under number HRB 214428,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Munich on March 5<sup>th</sup>, 2015,

(each a "Shareholder" and together referred to as the "Shareholders").

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The "Company" is Mars Propco 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx drawn up on 24 November 2006, having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122291 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 102, page 4884 dated 2 February 2007 and have not been amended since.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles (including an amendment of the objects clause), but without changing the name, the share capital and the financial year, which shall henceforth read as follows:

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Mars Propco 1 S.à r.l (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Objects.** The objects of the Company are:

(a) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad;

(b) to borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes;

(c) to perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**3. Duration.** The Company is established for an undetermined duration.

#### **4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 The Registered Office may be transferred:

4.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers as defined in article 8;

4.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

4.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers.

4.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 All Shares have equal rights.

5.3 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative. The Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder the Shares are freely transferable subject to the restrictions or permitted transfers of any JVA including but not limited to the exit provisions, the call option provisions, the third party sale provisions, the drag along rights and the right of first refusal under any JVA.

#### **8. The board of managers.**

8.1 The Company will be managed by a board of managers or conseil de gérance composed of at least two (2) members (the "Board of Managers" and each a "Manager").

8.2 The Board of Managers shall be composed as follows:

8.2.1 one Manager shall be proposed for appointment by the Investor (the "Investor Manager") and shall be appointed by the Shareholders' Meeting in accordance with article 8.3.

8.2.2 one Manager shall be proposed for appointment by Elleke (the "Elleke Manager") and shall be appointed by the Shareholders' Meeting in accordance with article 8.3.

8.3 The Investor Manager and/or the Elleke Manager shall be appointed by the Shareholders' Meeting with unanimous decision in accordance with article 12.

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by decision of a Shareholders' Meeting with unanimous consent in accordance with article 12. The removal of a Manager shall follow the same process as set forth in article 8.2.

8.5 In the event of resignation, removal from office or any other form of termination of the office of a Manager, the right to propose a candidate to fill the resulting vacancy shall be vested in the Shareholder which had proposed such Manager for appointment, provided that no Shareholder shall propose any candidate who is not resident in Luxembourg.

8.6 Powers of the Board of Managers

8.6.1 The Board of Managers shall be responsible for the overall management of the business of the Company and shall be competent to carry out all acts that are necessary or useful for the realization of the Company's corporate objects as set out in article 2 of these Articles, except those matters which are reserved by the 1915 Law to the Shareholders or the Shareholders' Meeting.

8.6.2 The Board of Managers further requires consent for certain matters referred by these Articles to a Shareholder's Meeting, particularly for a Shareholder Reserved Matter in accordance with article 12 of these Articles.

8.6.3 Without limiting the powers of the Managers granted in accordance with article 8.6 or the powers and duties of the Managers in accordance with Luxembourg Law and these Articles, the Managers shall be responsible particularly for matters described in any JVA.

#### 8.7 Board of Managers Deadlock

8.7.1 If the Managers are unable to arrive at a decision on any matter by reason of disagreement between themselves then a deadlock shall be deemed to have occurred in relation to that matter. Whenever a deadlock is deemed to have occurred each Manager shall immediately give notice in writing to the Shareholders (the "Board Deadlock Notice") notifying the Shareholders that in his/her opinion there is a deadlock and identify the matter over which the Managers are deadlocked (the "Board Deadlock Matter").

8.7.2 The Shareholders shall hold a Shareholders' Meeting within ten (10) Business Days from receipt of the Board Deadlock Notice and shall discuss and propose suitable solution with respect of the matter referred to them by the Board Deadlock Notice.

### 9. Representation.

9.1 Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1.1 The two Managers acting jointly through their joint signatures; or

9.1.2 any other person(s) or any single Manager to whom such power has been delegated based on an unanimous decision of the Board of Managers which delegates any of the powers of the Managers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and determines any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### 10. Board meetings.

10.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

10.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

10.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by unanimity.

10.4 A Manager may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

10.5 A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

10.6 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting shall be certified by all Managers present at the Meeting.

### 11. Shareholders' resolutions.

11.1 The Shareholders' Meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the 1915 Law.

11.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

11.3 Subject as provided by the 1915 Law and the Articles (and especially 11.10, 11.11 and 12), Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than one half of the Shares.

11.4 The Shareholders pass their resolutions in Shareholders' Meetings unless all Shareholders entitled to vote consent in writing to or participate in another form of passing resolutions. The Shareholders' Meetings shall be held by way of a meeting in person at the Company's registered office in Luxembourg or by video-conference or telephone-conference or any other electronic conferencing means initiated from Luxembourg.

11.5 The Shareholders' Meeting is convened by the Board of Managers or any of the Shareholders of the Company. The Board of Managers shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law. The Shareholders' Meeting is called by notice in writing delivered by registered mail and in parallel by fax and e-mail, whereby the convening notice of a Shareholders' Meeting shall set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed. The Board of Managers shall be obliged to convene the Shareholders' Meeting so that it is held within a period of twenty (20) Business Days if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda. The Shareholders' Meeting is duly called if the invitation is effected, stating the time,

place and agenda, at least twenty (20) Business Days before the day of the Shareholders' Meeting. If all Shareholders of the Company are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting or otherwise agree in writing to waive the notice requirement, the meeting may be held without prior notice.

11.6 The Shareholders' Meeting has a quorum if it was duly called and the number of Shares present or represented corresponds to 100 % of the Shares. If a Shareholders' Meeting does not have a quorum, a new Shareholders' Meeting may be called by the Board of Managers or the Shareholder which attended the Shareholders' Meeting without undue delay, however by an invitation in writing submitted via internationally recognised courier and with delivery by registered mail and confirmation of receipt with a summoning period of not less than fifteen (15) Business Days. This second Shareholders' Meeting has a quorum if it was duly called and the number of Shares present or represented corresponds to 100 % of the Shares. If such second Shareholders' Meeting does not have a quorum, a new Shareholders' Meeting may be called by the Board of Managers or the Shareholder which attended the Shareholders' Meeting without undue delay, however by an invitation in writing with signatures of the representatives signing the invitation on behalf of the inviting party that need to be certified by a German or Luxembourg notary public, such invitation to be submitted via internationally recognised courier and with delivery by registered mail and confirmation of receipt with a summoning period of not less than fifteen (15) Business Days. This new Shareholders' Meeting then has a quorum for the items on the agenda (for the avoidance of doubt including the Shareholder Reserved Matters) of the Shareholders' Meeting in which the meeting had no quorum, if it was duly called and the number of votes present or represented corresponds to at least 50% of the voting rights; this must be pointed out when calling this new Shareholders' Meeting. If only representatives of one Shareholder are present in such third Shareholders' Meeting, the protocol of such third Shareholders' Meeting needs to be signed by one or more representatives of such Shareholder and such signature(s) need(s) to be certified by a German or Luxembourg notary public.

11.7 The representative of a Shareholder of the Company can be accompanied at a Shareholders' Meeting by any of its employees or advisors obliged to keep confidentiality on the matters discussed in a Shareholders' Meeting.

11.8 The meeting is chaired by the chairman selected to chair of the Shareholders' Meeting who is elected before the start of the agenda under the direction of the oldest Shareholder's representative present. The chairman of the meeting ascertains that the Shareholders' Meeting has a quorum and decides on the type of voting, unless the Shareholders' Meeting decides otherwise.

11.9 Minutes of the shareholders' resolutions passed in Shareholders' Meetings must be produced for purposes of evidence, and must be signed by the Shareholders attending the Shareholders' Meeting having the required quorum. The minutes must record the date and place of the meeting, the participants, the items on the agenda, the motions filed, the shareholders' resolutions and the results of the voting. A copy of the minutes must be sent to each Shareholder without undue delay after the date of the Shareholders' Meeting.

11.10 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

11.11 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

11.12 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

11.13 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

11.14 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

## **12. Shareholders' reserved matters.**

12.1 The matters listed below require a unanimous resolution or unanimous prior consent of the Shareholders, as applicable (the "Shareholder Reserved Matters" and each a "Shareholder Reserved Matter"):

12.1.1 approval of the Business Plan (including any budgets) proposed by the Managers;

12.1.2 approval of the financial statements of the Company;

12.1.3 allocation of the Company's profit/loss and profit distributions;

12.1.4 appointment, removal and discharge of a Manager;

12.1.5 appointment and removal of the statutory auditor(s);

12.1.6 amendments of the Articles;

12.1.7 dissolution, winding-up and liquidation of the Company;

12.1.8 enforcement of claims, which the Company has against Managers or shareholders in connection with the establishing or the conduct of business of the Company, as well as representation in legal proceedings which the Company conducts against its Managers;

- 12.1.9 any alteration of the accounting reference date and/or the accounting policies of the Company;
- 12.1.10 commencement of new business activities or the termination in full or in part of business activities which the Company has conducted in the past;
- 12.1.11 establishing and dissolution of commercial units/permanent establishments, branches and affiliates;
- 12.1.12 conclusion, amendment and termination of agreements with respect to the acquisition of any enterprises or part of enterprises or the direct or indirect participation in any enterprises or entities;
- 12.1.13 merger, de-merger, contribution, spin-off, change of legal form or other type of corporate restructuring of the Company;
- 12.1.14 any sale, assignment, transfer or other disposition of, or grant of any option over any Shares in the Company and/or the Shareholder Loan other than those mentioned in the JVA and the present Articles;
- 12.1.15 granting of participations on turnover or income of the Company of whatever kind;
- 12.1.16 acquisition, encumbrance and transfer of real estate (including the disposal of the Property), unless undertaken in accordance with any JVA and these Articles, right equivalent to real estate or rights in real estate, and the creation of corresponding obligations;
- 12.1.17 acquisition, encumbrance and disposal of any other assets having a value/purchase price of more than EUR 500,000 (five hundred thousand);
- 12.1.18 any new borrowings or indebtedness, for the avoidance of doubt, a draw down under an External Debt Financing agreement or a Shareholder Loan agreement does not constitute a new borrowing or indebtedness for the purposes of the preceding sentence;
- 12.1.19 conclusion, amendment and termination of any External Debt Financing agreement;
- 12.1.20 any pledge, guarantee or surety of any kind, except those granted in the ordinary course of business to contractors or otherwise in accordance with the Business Plan;
- 12.1.21 exchange or securities transactions as well as other investments with means of the Company;
- 12.1.22 replacement of any Shareholder Loan by third party loan(s);
- 12.1.23 waiver or agreement to waive any claims of the Company;
- 12.1.24 conclusion, amendment and termination of agreements on partnership, cooperation, joint ventures and similar;
- 12.1.25 conclusion, amendment and termination of any agreements with the Managers and their Affiliates;
- 12.1.26 conclusion, amendment and termination of the Project Agreements;
- 12.1.27 measures outside the ordinary course of business, in particular if they are outside the object of the Company as determined in article 2 of the Articles;
- 12.1.28 any measures not reflected or deviating from the Business Plan; and
- 12.1.29 any Board Deadlock Matters.
- 12.2 For the purposes of article 12.1, a series of related transactions shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter is a Shareholder Reserved Matter.

### **13. Business year and annual accounts.**

- 13.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year.
- 13.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Board of Managers.
- 13.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

### **14. Distributions on shares.**

- 14.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 14.2 After the point in time at which (i) Project Completion has occurred and (ii) 95% of the Lettable Premises qualify as Occupied Premises, or upon decision of the Shareholders of the Company, distribution may be made pro rata to the shareholding of the Shareholders provided that such distribution shall be in the last rank after the payment of prior ranking securities and in accordance with any JVA.

### **15. Dissolution and liquidation.**

- 15.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- 15.2 After payment of all debts (including any shareholder loans), any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders pro rata to their shareholding and in accordance with any JVA.

## 16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

## 17. Definitions.

"Affiliates" shall mean with respect to any Person: (i) any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, such Person; (ii) any other Person owning or controlling 10% or more of the voting securities of, or other ownership interests in, such Person (or any other Person in which such Person owns or controls 10% or more of the voting securities or other ownership interests); (iii) any officer, director, managing member, or general partner of such Person; and (iv) if such Person is an officer, director, managing member, or general partner of any Person, the Person for which such Person acts in such capacity.

"Business Plan" shall mean the business plan mutually agreed between the Shareholders, which contains detailed (i) description of the development phases, (ii) detailed timetable and milestones, (iii) detailed development budget for each phase (iv) detailed breakdown of targeted rental income per spaces and functions, minimum targeted rental space, (v) description of quality standard to be met, (vi) description of city planning steps, (vii) description of neighbour agreements and (viii) risk description.

"Business Days" shall mean a day on which the banks in Munich, Luxembourg and Moscow are open to transact normal commercial business.

"Elleke" shall mean Elleke Vermögensverwaltung neunzehn GmbH, a limited liability company organized (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, with registered office at Sonnenstraße 9, 80331 Munich, Germany, and registered with the Handelsregister of the local court of Munich under number HRB 214428.

"External Debt Financing" shall have the meaning as set forth under the JVA.

"Investor" shall mean Mozart HoldCo S.à r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg with its business seat in 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, having a share capital of EUR 12,500 and being registered in the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under no. B 178740.

"JVA" shall mean any joint venture agreement entered into between the Shareholders of the Company.

"Lettable Premises" shall have the meaning as set forth under the JVA.

"Occupied Premises" shall have the meaning as set forth under the JVA.

"Person" shall mean an individual, a corporation, a partnership, a trust, limited liability company, unincorporated organization, government or any agency or political subdivision thereof or any other entity that may be treated as entity under applicable law.

"Project" shall mean the plan to development, refurbishment and partial rebuilding the property held by the Company based on the Business Plan

"Project Agreements" shall mean one or several agreements in accordance to which CELLS Bauwelt GmbH, Munich, Germany and/or CELLS Property Investors GmbH, Munich, Germany will render to the Company several services required for the implementation of the Project, including but not limited to general planning services (including management of all approvals, design and constructions works), project management, marketing, procurement of prospective tenants, leasing and property management as well as asset management services.

"Project Completion" shall mean the due execution by the Company of a certificate of acceptance (Abnahmeprotokoll) following the formal acceptance (förmliche Abnahme) from general contractor and/or other contractors, as the case may be, of the last piece of work required for having formal acceptance of the entire Project as free of material defects and in compliance with the agreed specifications.

"Shareholder Loan" shall mean any shareholder loan granted by Investor to the Company pursuant to a shareholder loan agreement."



*Second resolution*

The shareholders resolve to transfer the Company's registered seat, which is currently in the municipality of Luxembourg, to the municipality of Mamer.

The new registered office of the Company shall be at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

The Articles will be amended accordingly as it appears in the first resolution.

*Third resolution*

The shareholders resolve to appoint PriceWaterhouseCoopers, a Luxembourg société cooperative, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65477 ("PwC"), as auditors of the Company, and PwC accepts such mandate.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to acknowledge and ratify the appointment of the following managers appointed by shareholders' resolutions passed on March 4<sup>th</sup>, 2015 and to reclassify them as Investor Manager and Elleke Manager as follows:

- Dirk Volker Ruppert, born on 2 March 1972 in Saarbrücken, Germany, and having his residential address at 21, Rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Elleke Manager (the "Elleke Manager"); and
- Bertrand Party, born on 12 June 1976 being of French nationality, and having his professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, as Investor Manager (the "Investor Manager").

*Costs and conclusion of meeting*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

*Declaration*

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary have together signed this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Mozart HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 178740,

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Munich le 5 mars 2015; et

Elleke Vermögensverwaltung neunzehn GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Sonnenstraße 9, D-80331 Munich, Germany, et immatriculé auprès du Handelsregister de la court local de Munich au numéro HRB 214428,

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Munich le 5 mars 2015,

(chacun étant un "Associé" et ensemble les "Associés").

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrés avec ce dernier.

La "Société" est Mars Propco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 24 novembre 2006, ayant son siège social au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 122291, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 2 février 2007, numéro 102, page 4884. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes représentant 100 % du capital social demande le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier et de refondre les Statuts dans leur entièreté (incluant un changement de la clause d'objets), mais sans changement de dénomination, du capital social et l'exercice social, lesquelles seront désormais rédigés comme il en suit:

"

**1. Forme et dénomination.** Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Mars Propco 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg incluant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (la "Loi de 1915").

**2. Objets.** Les objets de la Société sont:

(a) la détention de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toutes autres sociétés commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre d'action, de obligations, débentures, notes et tout autre titre de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des participations dans des partenariats et exercer son activité via des succursales au Luxembourg ou à l'étranger;

(b) d'emprunter sous toute forme et procéder par des placements privés à l'émission d'obligations et créances. De manière générale elle pourra octroyer assistance (par le biais de prêts, avances, garanties ou titres ou autre) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (incluant vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exercer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet;

(c) d'accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle, ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité régulée du secteur financier ou requérir une licence de commerce selon les Lois Luxembourgeoises (tel que définit ci-dessous) sans autorisation valable selon les Lois Luxembourgeoises.

**3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le Siège Social peut être transféré:

4.2.1 en toute autre localité dans la même commune au Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance tel que définit dans l'article 8;

4.2.2 en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou pas) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément aux présents Statuts et les lois modifiées de temps en temps du Grand-Duché de Luxembourg incluant la Loi de 1915 (les "Lois Luxembourgeoises").

4.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

4.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs à un moment donné de Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence.

5.2 Toutes les Parts Sociales ont des droits identiques.

5.3 La Société peut racheter, échanger et/ou annuler ses Parts Sociales tel que prévu par la Loi de 1915.

**6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifie la Société par écrit lequel d'entre eux doit être considéré comme leur représentant. La Société négociera avec leur représentant comme s'il était l'Associé unique concernant la dite Part Sociale y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiements.



## **7. Cession des parts sociales.**

7.1 Durant la période où la Société a seulement un Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Durant la période où la Société a plus d'un Associé, les Parts Sociales sont librement cessibles sous réserve des restrictions ou cessions autorisées par tout Pacte d'Associés y compris mais sans limitation aux dispositions de sortie, aux dispositions d'option d'achat, aux dispositions d'une vente à un tiers, aux droits de sortie forcée et tout droit de premier refus sous tout Pacte d'Associés.

## **8. Le conseil de gérance.**

8.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) membres (le "Conseil de Gérance" et chacun un "Gérant").

8.2 Le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

8.2.1 Un Gérant sera proposé pour nomination par l'Investisseur (le "Gérant Investisseur") et sera nommé par une Assemblée des Associés conformément à l'article 8.3.

8.2.2 Un Gérant sera proposé pour nomination par Elleke (le "Gérant Elleke") et sera nommé par une Assemblée des Associés conformément à l'article 8.3.

8.3 Le Gérant Investisseur et/ou le Gérant Elleke seront nommés par l'Assemblée des Associés avec une décision unanime conformément à l'article 12.

8.4 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour toute raison par décision d'une Assemblée des Associés avec un accord unanime conformément à l'article 12. La révocation d'un Gérant suivra la même procédure que celle établie dans l'article 8.2.

8.5 En cas de démission, révocation ou toute autre forme de fin de sa fonction de Gérant, le droit de proposer un candidat afin de combler le siège vacant sera exercé par l'Associé qui a proposé ce Gérant pour nomination, à condition qu'aucun Associé ne propose un candidat qui ne réside pas au Luxembourg.

8.6 Pouvoirs du Conseil de Gérance

8.6.1 Le Conseil de Gérance sera responsable pour la gestion globale de l'activité de la Société et sera compétent pour faire ce qui est nécessaire ou utile pour la réalisation des objets sociaux de la Société tel qu'établit dans l'article 2 des présents Statuts, à l'exception de ceux réservés aux Associés ou à l'Assemblée des Associés par la Loi de 1915.

8.6.2 Le Conseil de Gérance a besoin en outre de l'approbation des Associés pour certaines matières attribuées, pour consentement préalable, à l'Assemblée des Associés par les présents Statuts, en particulier pour une Matière Réservée aux Associés conformément à l'article 12 des présents Statuts

8.6.3 Sans limiter les pouvoirs des Gérants accordés conformément à l'article 8.6 ou les pouvoirs et les devoirs des Gérants conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts, les Gérants sont responsables particulièrement pour les points décrits dans tout Pacte d'Associés.

8.7 Impasse du Conseil de Gérance

8.7.1 Si les Gérants sont incapables d'arriver à une décision sur tout affaire en raison d'un désaccord entre eux alors une impasse sera jugée avoir eu lieu en relation avec cette affaire. Chaque fois qu'une impasse sera jugée avoir eu lieu chaque Gérant donnera immédiatement un avis écrit aux Associés ("Avis dans l'Impasse du Conseil") notifiant les Associés que selon son avis il y a une impasse et identifiant l'affaire sur laquelle les Gérants sont en désaccord ("Affaire en Impasse du Conseil").

8.7.2 Les Associés tiendront une Assemblée des Associés dans les dix (10) Jours Ouvrables à partir de la réception de l'Avis dans l'Impasse du Conseil et discuteront et proposeront une solution convenable par rapport à l'affaire qui leur a été notifiée par l'Avis dans l'Impasse du Conseil.

## **9. Représentation.**

9.1 Sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les suivants sont autorisés à représenter et/ou lier la Société:

9.1.1 Les deux Gérants agissant ensemble par leurs signatures conjointes; ou

9.1.2 toute(s) autre(s) personne(s) ou n'importe quel Gérant à qui ce pouvoir aura été délégué basé sur une décision unanime du Conseil de Gérance qui délègue tous les pouvoirs des Gérants pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs représentants ad hoc et détermine tous les pouvoirs de ce représentant et ses responsabilités et sa rémunération (si applicable), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions significatives de sa représentation.

## **10. Réunions du conseil de gérance.**

10.1 Les réunions du Conseil de Gérance ("Réunion du Conseil de Gérance") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

10.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre les décisions à la Réunion du Conseil de Gérance sans se conformer avec toutes les exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation significatives soit par écrit soit, lors de la Réunion du Conseil de Gérance, en personne ou par un représentant autorisé.

10.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions uniquement si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à l'unanimité.

10.4 Un Gérant peut valablement participer à un Conseil de Gérance par le moyen d'une conférence téléphonique, d'une vidéoconférence ou d'une forme similaire d'équipement de communication à condition que toutes personnes participant à la réunion soit capable d'entendre et de parler à chacun durant la réunion. Une personne participant de cette manière est considérée comme étant présente physiquement à la réunion et est prise en compte dans le quorum et est autorisée à voter. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour les besoins des présents Statuts, considérés comme étant valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil de Gérance, nonobstant que moins que le nombre de gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit.

10.5 Une résolution écrite signée par tous les Gérants est valide et effective comme si elle a été passée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué et tenu et peut consister en un ou plusieurs documents dans la forme signée par chacun ou au nom d'un ou de plusieurs des Gérants concernés.

10.6 Tous les Gérants présents à la Réunion du Conseil de Gérance doivent signer les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance et certifier les extraits des procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance.

## **11. Résolutions des associés.**

11.1 L'assemblée des associés ("Assemblée des Associés") a les pouvoirs tels que conférés en vertu des présents Statuts ou de la Loi de 1915.

11.2 Chaque Associé a un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

11.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des Statuts (et en particulier 11.10, 11.11 et 12), les Résolutions des Associés sont uniquement valides si elles sont passées par des Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales.

11.4 Les Associés passent leurs résolutions lors de l'Assemblée des Associés sauf si tous les Associés ayant un droit de vote donnent leur consentement par écrit de prendre, ou de participer dans l'adoption de résolutions, sous une autre forme. L'Assemblée des Associés sera tenue par le biais d'une réunion en personne au siège social de la Société au Luxembourg ou par vidéoconférence ou conférence téléphonique ou tout autre moyen de conférence électronique initié à partir du Luxembourg.

11.5 L'Assemblée des Associés est convoquée par le Conseil de Gérance ou par un Associé de la Société. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs et obligations d'ajourner une Assemblée des Associés tel qu'établi dans la Loi de 1915. L'Assemblée des Associés est convoquée par une notification par écrit envoyée par lettre recommandée et également par fax et email, la convocation d'une Assemblée des Associés établira un ordre du jour identifiant en détail raisonnable les affaires devant être discutées. Le Conseil de Gérance devra convoquer l'Assemblée des Associés qui se tiendra dans une période de vingt (20) Jours Ouvrables si les Associés représentant un dixième du capital le requièrent par écrit avec une indication de l'ordre du jour. L'Assemblée des Associés est dûment convoquée si l'invitation est effectuée, précisant le moment, l'endroit et l'ordre du jour, au moins vingt (20) Jours Ouvrables avant le jour de l'Assemblée des Associés. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée des Associés et s'ils affirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion ou qu'ils acceptent par écrit de renoncer aux formalités de convocation, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

11.6 L'Assemblée des Associés a un quorum si elle a été dûment convoquée et que le nombre de Parts Sociales présent ou représenté correspond à 100% des Parts Sociales. Si une Assemblée des Associés n'a pas de quorum, une nouvelle Assemblée des Associés peut être convoquée par le Conseil de Gérance ou les Associés qui participaient à l'Assemblée des Associés sans retard excessif, cependant cela requiert une invitation écrite envoyée par un porteur à renommé internationale par lettre recommandée avec accusé de réception avec une période de convocation d'un minimum de quinze (15) Jours Ouvrables. Cette seconde Assemblée des Associés a un quorum si elle a été dûment convoquée et que le nombre de Parts Sociales présent ou représenté correspond à 100% des Parts Sociales. Si cette seconde Assemblée des Associés n'a pas de quorum, une nouvelle Assemblée des Associés peut être convoquée par le Conseil de Gérance ou les Associés qui participaient à l'Assemblée des Associés sans retard excessif, cependant cela requiert une invitation écrite dont les signatures des représentants signant la convocation au nom de la partie qui convoque doivent être certifiées par un notaire allemand ou luxembourgeois, cette invitation doit être envoyée par un porteur à renommé internationale par lettre recommandée avec accusé de réception avec une période de convocation d'un minimum de quinze (15) Jours Ouvrables. Cette nouvelle Assemblée des Associés qui sera alors un quorum pour les points à l'ordre du jour (afin d'éviter tout doute incluant les Affaires Réservés aux Associés) de l'Assemblée des Associés même si la réunion précédente n'avait pas atteint le quorum, si elle était dûment convoquée et le nombre de votes présents ou représentés correspond à au moins 50% des droits de vote; cela doit être signalé lors de la convocation de cette nouvelle Assemblée des Associés. Si uniquement les représentants d'un Associé sont présents dans cette troisième Assemblée des Associés, le procès-verbal de cette troisième Assemblée des Associés doit être signé par un ou plusieurs représentants de cet Associé et cette(s) signature(s) doit/doivent être certifiée(s) par un notaire allemand ou luxembourgeois.

11.7 Le représentant d'un Associé de la Société peut être accompagné à une Assemblée des Associés par un de ses employés ou conseillers ayant l'obligation de conserver la confidentialité des affaires discutées lors de l'Assemblée des Associés.

11.8 La réunion est présidée par un président sélectionné pour présider à l'Assemblée des Associés qui est élu avant le début de l'ordre du jour sous la direction du plus ancien représentant d'un Associé présent. Le président de la réunion

constate que l'Assemblée des Associés a un quorum et décide du type de vote, sauf si l'Assemblée des Associés en décide autrement.

11.9 Les procès-verbaux des résolutions des associés passés lors de l'Assemblée des Associés doivent être produits pour les besoins de preuve, et doivent être signés par les Associés participants à l'Assemblée des Associés ayant le quorum requis. Les procès-verbaux doivent indiquer la date et le lieu de la réunion, les participants, les points de l'ordre du jour, les requêtes déposées, les résolutions des associés et le résultat des votes. Une copie des procès-verbaux doit être envoyée à chaque Associé sans retard excessif après la date de l'Assemblée des Associés.

11.10 Les Associés ne peuvent pas changer la nationalité de la Société ou obliger un Associé à augmenter ses engagements dans la Société autrement que par un vote unanime des Associés.

11.11 Une résolution de dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou de nommer les liquidateurs a besoin d'être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

11.12 Un Associé peut être représenté à une Assemblée des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou représentant qui ne doit pas nécessairement être un Associé.

11.13 Chaque Associé peut voter par bulletins de vote de la manière établie dans la convocation en relation avec une Assemblée des Associés.

11.14 Les Associés sont autorisés à participer à une Assemblée des Associés par vidéoconférence ou par moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme étant présents pour le calcul du quorum et les conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des normes techniques qui assurent une participation effective à la réunion où les délibérations sont retransmises de façon continue.

## **12. Affaires réservées aux associés.**

12.1 Les matières listées ci-dessous requièrent une résolution prise à l'unanimité, ou un consentement préalable donné à l'unanimité par les Associés, selon le cas (les "Matières Réservées aux Associés" et chacune une "Matière Réservee aux Associés"):

12.1.1 l'approbation du Business Plan (incluant tout budget) proposé par les Gérants;

12.1.2 l'approbation des états financiers de la Société;

12.1.3 l'allocation des bénéfices/pertes de la Société et la distribution des bénéfices;

12.1.4 la nomination, révocation et démission d'un Gérant;

12.1.5 la nomination et révocation d'un/des réviseur(s) d'entreprise agréé(s);

12.1.6 les modifications des Statuts;

12.1.7 la dissolution, le redressement et la liquidation de la Société;

12.1.8 le recouvrement de créances, que la Société a envers des Gérants ou associés en relation avec l'établissement ou la gestion des affaires de la Société, ainsi que la représentation lors de procédures judiciaires que la Société engendre contre ses Gérants;

12.1.9 toute modification de la date de référence comptable et/ou des méthodes comptables de la Société;

12.1.10 le commencement de nouvelles activités commerciales ou la fin de tout ou partie des activités commerciales que la Société a menées dans le passé;

12.1.11 l'établissement ou la dissolution d'unités commerciales/établissements permanents, succursales et filiales;

12.1.12 la conclusion, modification et la fin de contrats en rapport avec l'acquisition de toute entreprise ou partie d'entreprise ou la participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ou entités;

12.1.13 la fusion, la scission, l'apport, la scission partielle, le changement de forme juridique ou d'autre type de restructuration de la Société;

12.1.14 toute vente, cession, transfert ou autre disposition de, ou octroi d'option sur des Parts Sociales dans la Société et/ou le Prêt d'Associé autres que ceux mentionnés dans tout Pacte d'Associé et dans les présents Statuts;

12.1.15 l'octroi de participations sur le chiffre d'affaire ou le revenu de la Société de toute sorte;

12.1.16 l'acquisition, l'hypothèque et le transfert de biens immobiliers (incluant la cession de la Propriété), sauf s'il est en décidé conformément à tout Pacte d'Associés et aux présents Statuts, le droit équivalent au bien immobilier ou les droits sur du bien immobilier, et la création d'obligations correspondantes;

12.1.17 l'acquisition, l'hypothèque et la disposition de tout autre actif ayant un prix de valeur/d'achat de plus de EUR 500.000 (cinq cents mille);

12.1.18 tout nouvel emprunt ou nouvel endettement, afin d'éviter tout doute, un tirage sous un contrat de Financement Externe ou un contrat de Prêt d'Associé ne constitue pas un nouvel emprunt ou un nouvel endettement en vue de la phrase précédente;

12.1.19 la conclusion, la modification et la résiliation de tout contrat de Financement Externe;

12.1.20 toute hypothèque, toute garantie ou sûreté de toute sorte, sauf ceux accordés dans le cadre du déroulement normal de l'activité à des contractants ou autre conformément au Business Plan;

12.1.21 les transactions d'échange ou titrisation ainsi que d'autres investissements avec les moyens financiers de la Société;

12.1.22 le remplacement de tout Prêt d'Associé par un/des prêt(s) de tiers;

12.1.23 la renonciation ou l'accord de renoncer à toute créance de la Société;

12.1.24 la conclusion, la modification et la résiliation de tout contrat de partenariat, de coopération, de joint-ventures et similaire;

12.1.25 la conclusion, la modification et la résiliation de tout contrat avec les Gérants et leurs Affiliés;

12.1.26 la conclusion, la modification et la résiliation des Contrats de Projet;

12.1.27 les matières autres que celles du cadre normal des affaires, en particulier si elles sont en dehors de l'objet de la Société comme déterminé dans l'article 2 des Statuts;

12.1.28 toute matière ne reflétant pas ou s'écartant du Business Plan; et

12.1.29 tout Affaire en Impasse du Conseil.

12.2 Pour les besoins de l'article 12.1, une série de transactions liées s'entendent comme une seule transaction, et tout montant impliqué dans les transactions liées est additionné, afin de déterminer si une affaire est une Affaire Réservee aux Associés.

### **13. Exercice social et comptes annuels.**

13.1 L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

13.2 Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes annuels (le bilan et le compte de perte et de profit) sont établis par le Conseil de Gérance.

13.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

### **14. Distribution de parts sociales.**

14.1 Il sera prélevé cinq pourcent (5 %) du bénéfice net qui sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand cette réserve atteint dix pourcent (10 %) du capital social émis de la Société.

14.2 Après le moment auquel (i) la Réalisation du Projet est arrivée et (ii) 95 % des Locaux Louables qualifiés comme Locaux Occupés, ou jusqu'à une décision des Associés de la Société, la distribution peut être faite au pro rata des Parts Sociales que détiennent les Associés à condition que cette distribution soit au dernier rang après le paiement des titres prioritaire et conformément à tout Pacte d'Associés.

### **15. Dissolution et liquidation.**

15.1 La liquidation de la Société devra être décidée par l'Assemblée des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

15.2 Après le paiement de toute dette (incluant tout prêt d'associé), de toute charge envers la Société et de tous les frais de la liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux Associés au pro rata des Parts Sociales que détiennent les Associés et conformément à tout Pacte d'Associés.

### **16. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

16.1 Dans les présents Statuts:

16.1.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou tout joint-venture, association ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant une catégorie d'actes particuliers, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou leur construction.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi de 1915.

### **17. Définitions.**

"Affiliés" signifie en ce qui concerne toute Personne: (i) toute autre Personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, cette Personne; (ii) toute autre Personne détenant ou contrôlant 10% ou plus des titres votant de, ou d'autres participations dans, cette Personne (ou toute autre Personne dans laquelle toute Personne détient ou contrôle 10% ou plus des titres votant de, ou d'autres participations); (iii) tout responsable, directeur, membre de la direction, ou commandité de cette Personne;

et (iv) si cette Personne est un responsable, directeur, membre de la direction, ou commandité de cette Personne, la Personne pour qui cette Personne agit en cette capacité.

"Business Plan" signifie le business plan accordé mutuellement entre les Associés, qui contient de manière détaillée (i) la description des phases de développement, (ii) le programme détaillé et les étapes, (iii) le budget de développement détaillé pour chaque phase, (iv) le résumé détaillé du revenu locatif ciblé par espaces et fonctions, l'espace locatif minimum ciblé, (v) la description des standards de qualité à rencontrer, (vi) la description des étapes de l'aménagement urbain, (vii) la description des accords de voisinage et (viii) la description des risques.

"Contrat de Projet" signifie un ou plusieurs contrats conformément auxquelles CELL Bauwelt GmbH, Munich, Allemagne et/ou CELLS Property Investors GmbH, Munich, Allemagne rendra à la Société des services requis pour l'exécution du Projet, y compris, mais pas limité aux services du planning général (y compris la gestion de toutes les approbations, les travaux de conception et de construction), la gestion du projet, le marketing, prospecter des locataires potentiels, la location et la gestion de propriété ainsi que les services de gestion des biens.

"Elleke" signifie Elleke Vermögensverwaltung neunzehn GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Sonnenstra e 9, 80331 Munich, Allemagne, et enregistrée auprès du Handelsregister du tribunal local de Munich sous le numéro HRB 214428.

"Financement Externe" a la signification tel que définit dans tout Pacte d'Associés.

"Investisseur" signifie Mozart HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, ayant un capital social de EUR 12.500,- et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178740.

"Jours Ouvrables" signifie un jour pendant lequel les banques de Munich, Luxembourg et Moscou sont ouverts pour faire des transactions de pratiques commerciales normales.

"Locaux Louables" a la signification tel que définit dans tout Pacte d'Associés.

"Locaux Occupés" a la signification tel que définit dans tout Pacte d'Associés.

"Personne" signifie un individuel, une société, un partenariat, un trust, une société à responsabilité limitée, un organisme non constitué, un gouvernement ou un organisme ou une subdivision politique d'un gouvernement ou toute autre entité qui pourrait être considérée comme entité selon la loi en vigueur.

"Pacte d'Associés" signifie tout pacte d'associés conclu entre les Associés de la Société.

"Prêt d'Associés" signifie tout prêt d'associés accordé par l'Investisseur à la Société suite à un contrat de prêt d'associés.

"Projet" signifie le plan de développement, la rénovation ou la reconstruction partielle de la propriété détenue par la Société conformément au Business Plan.

"Réalisation du Projet" signifie l'exécution en bonne et due forme par la Société d'un certificat d'acceptation (Abnahmeprotokoll) suivant l'accord formel (förmliche Abnahme) du contractant général et/ou d'autres contractants, selon le cas, de la dernière pièce du travail requis pour avoir une acceptation formelle du Projet entier sans défauts matériels et en conformité avec les spécifications convenues."

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège de la Société en dehors de sa municipalité actuelle qui se trouve à Luxembourg, pour le déplacer à Mamer.

Le siège social sera désormais au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts sont modifiés en accord avec ce changement, tel que noté à la première résolution.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de nommer PriceWaterhouseCoopers, une société coopérative, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société au numéro B 65477 ("PwC"), comme auditeur de la Société et PwC accepte ce mandat.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de confirmer et ratifier la nomination des gérants suivant qui ont été nommés lors des résolutions des associés passés le 4 mars 2015 et de les classer en Gérant Investisseur et Gérant Elleke comme il suit:

- Dirk Ruppert, né le 2 Mars 1972 à Saarbrück, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 21, Rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, comme Gérant Elleke (le "Gérant Elleke"); et

- Bertrand Party, né le 12 Juin 1976 étant de nationalité française, et ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activité, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant Investisseur (le "Gérant Investisseur").

#### *Frais et conclusion de l'assemblée*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

#### Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Associés (ou, selon le cas, à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Associés (ou, selon le cas, leurs mandataires), le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 mars 2015. 2LAC/2015/6049. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015051302/738.

(150058865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

#### **Kweni A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3543 Dudelange, 129, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg F 10.349.

#### STATUTS

##### *Les membres fondateurs:*

1. Ghislaine TCHUISSEU, Présidente, domiciliée à 129 rue Pasteur L-3543 Dudelange.
2. Christelle Sorèle TSOBGNy, Secrétaire Vice-présidente, domiciliée à 3 rue Saint Laurent L-54810 Longlaville.
3. Sandrine MOSIKWA MOLEMBI, Trésorière, domiciliée à 39 rue Marie Adelaïde L-2128 Luxembourg.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège Social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association porte la dénomination de KWENI A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a son siège social à Luxembourg, 129 rue Pasteur L-3543 Dudelange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de l'association est indéterminée.

#### **Chapitre II. Objet social - Objectifs**

**Art. 4.** L'association KWENI a pour objet de favoriser l'harmonie et l'entraide entre les femmes africaines vivant au Luxembourg et la grande région. En s'appuyant sur des valeurs fondamentales qui sont l'Amour, le Respect et la Transparence.

**Art. 5.** L'association KWENI a pour objectif:

- Promouvoir l'intégration des femmes africaines vivant au Luxembourg et de la grande région en diffusant diverses informations pratiques et adresses utiles (emploi, logement, événements organisés par d'autres associations,...).
- Tisser des liens solides entre les membres en organisant des rencontres régulières par le biais du groupe «African Pearls», afin d'échanger et partager des idées.
- Promouvoir la culture générale africaine à l'aide de cours et d'activités éducatives mensuelles. Ce programme sera ouvert à toute personne intéressée dès l'âge de 6 ans.
- Participer et/ou organiser des activités culturelles et sportives, des manifestations/fêtes privées ou publiques. Les gains engendrés par ces activités serviront à financer les projets de l'association, ainsi que les œuvres caritatives liées au développement de la femme (scolarisation en Afrique, insertion professionnelle,...).
- Collaborer avec toute autre association ou institution se rattachant directement ou indirectement à son objet.

#### **Chapitre III. Exercice social - Membres**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.



**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute femme africaine ou personne morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### Chapitre V. Les administrateurs

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire vice-président et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### Chapitre VI. Contributions - Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres fondateurs est fixée par l'assemblée générale.

#### Chapitre VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

### Chapitre VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

### Chapitre IX. Dissolution - liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### Chapitre X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Ghislaine TCHUISSEU / Christelle Sorèle TSOBGNY / Sandrine MOSIKWA MOLEMBI

*La Présidente / La Secrétaire Vice-présidente / La Trésorière*

Référence de publication: 2015051254/101.

(150059290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

#### **Lagorum SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 85.326.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015051273/10.

(150058995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

#### **Milano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 117.787.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'associé de la société, GermanCapital Beteiligungsgesellschaft mbH., a changé de dénomination et est devenu Manori Verwaltungs GmbH.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 21 juillet 2014, que l'associé de la Société, Manori Verwaltungs GmbH a transféré la totalité des 25 parts qu'il détenait dans la Société à l'associé RCG International Opportunities S.à r.l..

En conséquence, les 250 parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Cognis S.à r.l., Luxembourg . . . . . 125 parts sociales

RCG International Opportunities S.à r.l. . . . . 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Milano Investments S.à r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2015051304/23.

(150058794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.